

Actu' DGER

Le mensuel de la Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche

L'ÉDITO



ACTUALITÉS DU MOIS

- ▶ ENSEIGNEMENT TECHNIQUE
- ▶ ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
- ▶ ENSEIGNEMENT ET RECHERCHE

DOSSIER DU MOIS

L'APPRENTISSAGE



ACTUALITÉS RÉGIONALES

INFORMATIONS PRATIQUES

- ▶ À DÉCOUVRIR
- ▶ À NOTER
- ▶ À SAVOIR
- ▶ DATES À RETENIR



SEPTEMBRE 2020

N°1

Édito

Belle rentrée 2020 !

Je sais combien elle est attendue par toutes et tous après une année scolaire et universitaire particulière au regard du contexte sanitaire. La crise que nous vivons est sans précédent mais vous avez su adapter les enseignements pour permettre à tous les élèves d'avoir accès aux savoirs et permettre ainsi la continuité pédagogique. Celle-ci est essentielle pour favoriser l'inclusion de tous les élèves. Grâce à votre mobilisation, les résultats sont là : les taux de réussite aux examens sont comparables aux années précédentes et moins de 3% des jeunes ont décroché. Soyez en sincèrement remerciés.

Les risques sanitaires continuent d'exister à la rentrée 2020 : nous devons désormais apprendre à vivre avec le virus. Des instructions ont été diffusées pour préparer la rentrée dans des conditions de sécurité optimales. Il appartient à chacune et chacun d'entre nous de s'approprier et de mettre en œuvre les mesures de prévention nécessaires à la sécurité de tous. Je sais pouvoir compter sur votre mobilisation.

Cette rentrée 2020 est aussi marquée par un plan de relance inédit présenté par le Gouvernement : 100 milliards d'euros investis pour sortir notre pays de la crise et le préparer pour l'avenir. En mettant l'agriculture, l'agroalimentaire, la forêt au cœur de ce plan, nous nous donnons les moyens de consolider notre souveraineté agricole, alimentaire et forestière, d'aujourd'hui et de demain.

L'enseignement agricole y joue un rôle fondamental. Parce qu'il assure le renouvellement des générations d'agriculteurs et d'éleveurs, parce qu'il forme à de nombreux métiers nécessaires pour la vie de nos territoires. Une grande campagne sera lancée pour faire connaître et valoriser ces métiers du vivant, leur richesse et leur diversité bien trop souvent méconnues du grand public.

Notre enseignement agricole est un magnifique vecteur d'innovation mais aussi de solidarité. L'inclusion est en effet un marqueur de l'enseignement agricole : vous accompagnez vers la réussite, par voie scolaire tous les jeunes, d'où qu'ils viennent. Près de 5000 élèves en situation de handicap sont accueillis en cette rentrée scolaire. Nous continuerons en ce sens. Nous poursuivrons la dynamique d'innovation et d'internationalisation de notre enseignement. Nous renforcerons encore les liens entre enseignements technique et supérieur, avec les écoles d'ingénieurs et de vétérinaires.

Enfin, comment parler d'enseignement agricole sans évoquer l'apprentissage ? Notre secteur est attractif et notre responsabilité est de tout mettre en œuvre pour que l'apprentissage se renforce. En effet, cette voie, qui allie formations diplômantes et expériences professionnelles, est une chance pour l'enseignement agricole.

Comptez sur moi pour vous accompagner dans vos missions accomplies avec passion et réussite.

Encore une fois : bonne rentrée 2020 à tous !

Julien Denormandie
Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation

**ENSEIGNEMENT
TECHNIQUE****Rentrée 2020 : un contexte particulier**

Le second semestre de l'année scolaire 2019-2020 a été profondément affecté par la crise sanitaire Covid 19.

Grâce au déploiement d'outils numériques et à un exceptionnel investissement des équipes pédagogiques (enseignants, CPE, personnel infirmier, accompagnants de vie scolaire, directeurs), le lien avec les apprenants a pu être maintenu. On estime à moins de 3% le taux d'élèves décrocheurs dans l'enseignement agricole technique.

C'est dans ce contexte que la rentrée scolaire 2020 a été préparée avec une attention toute particulière. Une note de service à l'attention des autorités académiques et des établissements publics et privés de l'enseignement agricole technique a été publiée en ce sens.

Celle-ci donne les préconisations organisationnelles, sanitaires et pédagogiques nécessaires à une rentrée en toute sécurité, visant la remise à niveau de chaque jeune en fonction de ses besoins individuels, l'acquisition des nouvelles connaissances indispensables à la préparation sereine des évaluations 2020-2021.

Elle est le fruit d'un travail collaboratif des services de la direction générale de l'enseignement et de la recherche, de l'Inspection de l'enseignement agricole avec la contribution active des représentants des personnels enseignants.

Les principes généraux qui ont guidé les grandes orientations de cette note sont:

- la priorité donnée à la sécurité sanitaire des élèves et des personnels;
- la nécessaire cohérence avec les positions portées par le ministère de l'Éducation Nationale ;
- la prise en compte des spécificités de l'enseignement agricole et notamment son fort taux d'internes ;
- un dialogue social renforcé à tous les niveaux ;
- le principe de subsidiarité qui donne une certaine marge d'autonomie aux établissements.

Basée sur le scénario d'une reprise en présentiel de tous les élèves, apprentis et stagiaires de la formation professionnelle continue des établissements de l'enseignement agricole technique, cette note intègre également deux hypothèses de reprise plus active du virus (l'une localisée nécessitant la remis en vigueur d'un protocole sanitaire strict, l'autre nécessitant la fermeture d'établissement).



Visite du Ministre au lycée agricole Le Chesnoy (Montargis) lors de la rentrée scolaire 2020

Certifier ses compétences numériques, c'est partix !

La mise en œuvre du **cadre de référence des compétences numériques (CRCN)**, de l'évaluation des compétences numériques dans l'enseignement scolaire ainsi que la certification **PiX**, font l'actualité de la rentrée 2020. En effet, la certification des compétences numériques via l'outil Pix devient obligatoire pour les élèves de 3^{ème} et des classes de cycle terminal des diplômes (CAPA, BAC, BTSA).

Pix, plateforme en ligne d'évaluation, de développement et de certification des compétences numériques permet à chaque élève, à chaque citoyen, de faire évoluer ses compétences numériques en accédant à des tests adaptés à son profil utilisateur.

La certification consiste à valider la sincérité du profil de compétences numériques du candidat. Elle sera **gratuite pour tous les élèves et inscrite dans le livret scolaire**.

Pour l'année scolaire 2020-2021, la campagne de certification est fixée dans les établissements de l'enseignement agricole **du 15 mars au 30 mai 2021**. Chaque établissement est centre de certification à condition de respecter les règles du cahier des charges de certification applicable aux établissements.

Des ambassadeurs Pix, nommés au niveau régional viendront en appui aux établissements.

Pour en savoir plus :

<https://chlorofil.fr/diplomes/competences-numerique-crcn-pix>

**Rénovation de l'offre de formation de l'enseignement agricole technique : programme des travaux 2020-2022**

Le programme de rénovation des 120 diplômes délivrés par le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation s'inscrit dans quatre dynamiques :

- ▶ Tout d'abord, le **Plan Enseigner à produire autrement** définit l'agro-écologie et le bien-être animal comme deux enjeux majeurs à prendre en compte dans la rénovation des diplômes ;
- ▶ De plus, la **loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel** pose de nouvelles bases quant aux certifications professionnelles. Dans le cadre de cette loi, il est désormais prévu une révision complète de l'offre de certification tous les 5 ans dans le cadre des Commissions professionnelles consultatives qui ont été instituées par la loi et à qui est confié un rôle majeur en matière de validation des évolutions de diplômes professionnels.
- ▶ Par ailleurs, **une grande consultation nationale** a été menée par la DGER entre septembre 2019 et février 2020 **sur l'évolution des métiers et les nécessaires rénovations ou créations de diplômes professionnels**. Les conclusions de ces travaux cadrent le programme des travaux de rénovation des diplômes à venir.
- ▶ Enfin, depuis 2018, une réflexion nationale, portée à la fois par le Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse et le Ministère de l'agriculture et de l'alimentation, appelée « **réforme de la voie professionnelle** » a conduit à retenir, après travaux et concertations de toutes les parties prenantes, des modifications structurantes des diplômes de la voie professionnelle.



C'est ainsi qu'entre 2020 et 2022 :

- ✎ des **études d'opportunité seront lancées**, notamment pour la création de deux certificats de spécialisation relatifs à l'agriculture urbaine et au génie écologique ;
- ✎ **quatre baccalauréats professionnels** (productions aquacoles, forêt, gestion des milieux naturels et de la faune et l'emblématique services aux personnes et aux territoires) et deux BTSA (Technico-commercial et Viticulture-Œnologie) **seront rénovés** ;
- ✎ le **brevet d'études professionnelles agricole (BEPA)**, diplôme non insérant professionnellement **sera supprimé**, ce à compter de la session d'examen 2022 **et remplacé par une attestation valorisable** par les candidats pour la poursuite de leur parcours scolaire ou professionnel;
- ✎ un travail sera mené sur la **mise en place d'un nouveau tronc commun pour toutes les spécialités de baccalauréat professionnel délivrées par le MAA.**



L'agriculture biologique dans l'enseignement agricole

De la mention AB des certificats de spécialisation à la dynamique de conversion des exploitations :

- Dans le cadre du plan **Enseigner à Produire Autrement 2 (EPA2)**, la rénovation des référentiels vers l'agroécologie se poursuit. La **reconnaissance d'orientation AB d'une formation** devient possible pour toutes les voies de formation et pour l'ensemble des diplômes professionnels des secteurs production, transformation et service. Il s'agit de donner **un nouvel élan au développement équilibré de toutes les filières de l'agriculture biologique « du champ à l'assiette »** (Ambition BIO 2020 et loi EGalim).
- Les certificats de spécialisation (CS) rénovés obtenant cette reconnaissance permettront aux candidats de ces CS d'avoir une **mention AB** après satisfaction des conditions de formation et d'évaluation (Décret n° 2019-88 du 23 Août 2019). L'objectif est bien entendu d'étendre ce dispositif à tous les certificats de spécialisation au fur et à mesure de leur rénovation.
- Les référentiels des CS « conduite d'un élevage bovin lait, bovin viande, ovin viande, porcine et caprine » et du CS « conduite de la production de plantes à parfum, aromatiques et médicinales » rénovés récemment ont d'ores-et-déjà mis en place cette possibilité.
- Une des conditions pour obtenir la reconnaissance de l'orientation AB d'une formation est la présence d'**une exploitation (ou d'un atelier) support en AB**. C'est le cas, dans les établissements d'enseignement agricole, pour 66 % des exploitations et 75% des ateliers technologiques.
- Pour 2025, le plan EPA 2 fixe pour objectif 100% des établissements puissent offrir ce support en AB.
- Pour en savoir plus : Réseau [FORMABIO](#) et sur [CHLOROFIL](#)



Pourquoi des olympiades de biologie ?

Les Olympiades de Biologie sont un concours scientifique ayant pour objectif de faire émerger les compétences scientifiques des élèves de lycée, de promouvoir la biologie en tant que discipline scientifique et de valoriser les filières et les métiers qui lui sont associés, au niveau académique et national. Ces Olympiades s'articulent en deux temps : les Olympiades Nationales de Biologie (ONB), concours national récompensant les meilleurs projets scientifiques en lien avec la Biologie ; et les sélections aux Olympiades Internationales de Biologie (OIB), permettant la création de la délégation française de 4 élèves partant concourir aux OIB. Les OIB sont une compétition internationale se déroulant chaque année en juillet dans un des quelques 70 pays participants. Ces concours couvrent tous les champs de la biologie (biologie cellulaire, anatomie et physiologie végétale et animale, éthologie, génétique et évolution, biochimie, écologie, ...).

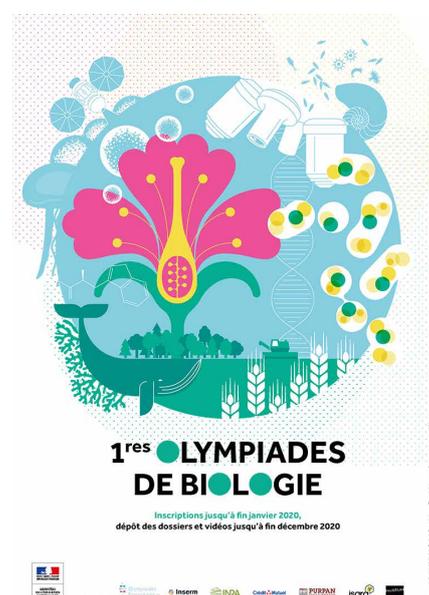
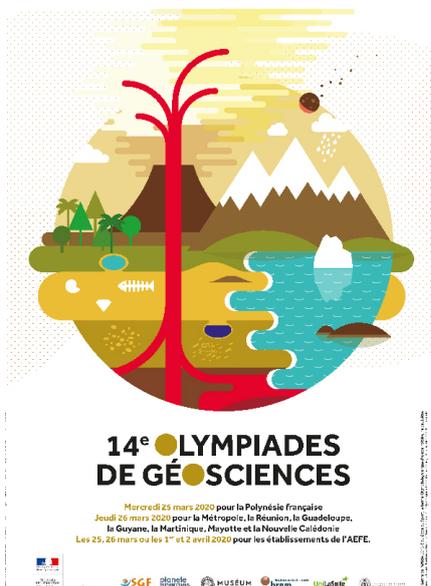
Les Olympiades Nationales de Biologie sont ouvertes sur la base du volontariat à tous les lycéens de l'éducation nationale et des lycées agricoles de Première et Terminale de la série générale, aux élèves des séries technologiques STL, ST2S et STAV de l'enseignement public et privé sous contrat, ainsi que ceux appartenant aux établissements du réseau de l'Agence pour l'Enseignement Français à l'Étranger (AEFE). Toutes les informations sur les Olympiades sont disponibles sur www.olympiadesdebiologie.fr

Suite à la crise sanitaire liée au COVID-19, quelques changements ont été effectués dans l'organisation des Olympiades.

Les Olympiades Internationales qui devaient avoir lieu au Japon en juillet 2020 ont été annulées. En conséquence, le calendrier et les modalités de participation aux concours ont évolués :

- Les Olympiades Nationales (ONB) se déroulent désormais sur une année scolaire, d'octobre à mars.
- Les Olympiades Nationales sont désormais ouvertes aussi bien aux élèves de Première que de Terminale. Ainsi, les élèves de Première qui ont déjà commencé à travailler sur leurs projets en 2019/2020 pourront continuer à le faire pendant l'année de Terminale en 2020/2021. S'ils le souhaitent, les élèves peuvent constituer une équipe « pluri-annuelle », composée d'élèves de Première et de Terminale.
- Les Olympiades Internationales (OIB) sont désormais ouvertes aussi bien aux élèves de Première que de Terminale. L'inscription se fera comme prévu courant octobre directement sur le site des Olympiades de Biologie.

Déjà 8 000 élèves participent aux Olympiades de Géosciences, aidons les élèves de lycée à se lancer dans le projet scientifique de leur rêve et à participer aux Olympiades de Biologie !



ENSEIGNEMENT SUPERIEUR



Entrer en Ecole Nationale Vétérinaire avec le baccalauréat, c'est possible !

À compter de la rentrée scolaire 2021, les Ecoles Nationales Vétérinaires recruteront des bacheliers généraux via un concours dédié, dont le calendrier s'articule avec Parcoursup. Après une première année en Ecole Vétérinaire, ces étudiants rejoindront les étudiants recrutés par les autres voies de concours. 160 places seront disponibles par cette voie (40 par école).

Ce concours Post-bac s'adresse à l'ensemble des élèves préparant le nouveau baccalauréat général 2021. Il répond à la préoccupation des jeunes générations, notamment celles issues de milieux moins favorisés, qui hésitent de plus en plus à s'inscrire dans un cursus généraliste de classe préparatoire aux grandes écoles et préfèrent, dès le bac, s'orienter dans des cursus intégrés conduisant à un métier bien identifié sur la base d'un projet professionnel.

Le Conseil des directeurs des Ecoles Nationales Vétérinaires recommande aux jeunes intéressés de choisir, en classe Terminale, la spécialité biologie-écologie (ou la spécialité SVT dans les lycées relevant de l'Éducation nationale), complétée par la spécialité physique-chimie, associée à l'option mathématiques complémentaires.

Les élèves de classe Terminale des lycées agricoles qui préparent le baccalauréat 2021 sont bien évidemment concernés par cette opportunité !

L'enseignement agricole a, en effet, la capacité de préparer des élèves à ce concours et aux études vétérinaires, notamment en veillant, avec leurs exploitations agricoles et les relations tissées avec le milieu professionnel, à sensibiliser les jeunes aux réalités quotidiennes des métiers en contact avec les animaux et à l'exercice en milieu rural.

Un nouveau règlement général pour le BTSA

Le ministère de l'agriculture et de l'alimentation a engagé une réforme d'ampleur des BTSA. La publication du décret

N° 2020-687 du 4 juin 2020 relatif au règlement général du brevet de technicien supérieur agricole est la première étape de cette rénovation.

Cette réforme porte des objectifs multiples :

- ▶ La semestrialisation des BTSA pour les établissements volontaires,
- ▶ La rénovation des référentiels de diplôme des seize spécialités de BTSA pour répondre aux évolutions des emplois et intégrer les transitions agro-écologiques, numériques...
- ▶ Une nouvelle structuration du référentiel de diplôme et l'introduction des blocs de compétences dans les diplômes de BTSA pour la mise en œuvre de la loi n°2014-288 du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale et la loi n°2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir.



**ENSEIGNEMENT
ET RECHERCHE****Focus sur 2 facettes du plan EPA 2**

- Rendre les jeunes acteurs de la transition agroécologique en tant qu'élève, apprenti, stagiaire au sein des établissements, et en tant que futurs professionnel et futurs citoyens : l'objectif est non seulement de les former à la transition agroécologique dans le cadre de leur parcours de préparation au diplôme, mais aussi de les encourager à s'engager dans cette transition en les invitant à s'impliquer dans des actions écoresponsables. L'enseignement agricole est d'ores et déjà riche d'un réseau national de jeunes écoresponsables très actif. Il s'agit d'essaimer cette démarche dans l'ensemble des établissements publics et privés. Pour cela le réseau éducation au développement durable est mobilisé auprès des jeunes et des équipes pour impulser et accompagner ces dynamiques.
- Mobiliser les exploitations et ateliers comme terrain d'apprentissage et avant-garde de la transition agroécologique :
 - Une part substantielle des temps d'enseignement et de formation est dédiée à des travaux pluridisciplinaires qui prennent tout leur sens lorsqu'ils sont mis en œuvre sur des situations concrètes. Les exploitations agricoles et les ateliers technologiques des établissements constituent le cœur de ces terrains d'apprentissage. Ils doivent dans le même temps, refléter les politiques publiques portées par le ministère de l'agriculture et de l'alimentation, voire être pionniers dans la reconception nécessaire des systèmes agro-alimentaires dont l'urgence s'intensifie face au changement climatique. La réduction significative du recours aux intrants de synthèse et aux énergies fossiles constitue ainsi un objectif prioritaire.
 - Les exploitations agricoles et installations professionnelles hors établissements d'enseignement sont aussi les lieux d'un apprentissage qui doit bénéficier de l'accompagnement pédagogique des équipes et impliquer les professionnels innovants du territoire. Enfin, les cantines des établissements sont également appelées à se mobiliser de façon volontariste pour répondre aux objectifs de la loi EGALIM concernant la restauration collective.

Enseigner à produire autrement pour les transitions et l'agroécologie

Le plan « Enseigner à produire autrement » 2014-2018 (EPA) a été lancé pour généraliser l'agroécologie dans l'enseignement agricole. Les avancées obtenues ont été remarquables. Aujourd'hui, le nouveau plan « Enseigner à produire autrement », pour les transitions et l'agroécologie (EPA2), vise à amplifier la dynamique, autour de 4 axes :

- Encourager la parole et l'initiative des apprenants sur les questions des transitions et de l'agro-écologie,
- Mobiliser la communauté éducative pour enseigner l'agroécologie et poursuivre les transitions,
- Amplifier la mobilisation des exploitations agricoles et ateliers technologiques comme support d'apprentissage, de démonstration et d'expérimentation,
- Développer l'animation dans les territoires et l'essaimage des pratiques innovantes.

L'ensemble des établissements publics ou privés d'enseignement agricole, technique et supérieur sont concernés. Tous les métiers de L'Aventure du vivant sont visés, depuis la production agricole jusqu'aux métiers de la transformation agro-agroalimentaire, en passant par les services dans les territoires qui leur sont associés.



L'APPRENTISSAGE : UNE VOIE DE FORMATION IMPORTANTE DANS L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE

L'apprentissage, voie de formation initiale, prépare les jeunes à un diplôme de l'enseignement professionnel et se caractérise par une insertion professionnelle rapide et élevée. Celle-ci est favorisée par l'expérience professionnelle acquise par les apprentis au cours de leur parcours de formation en entreprise et en CFA. Le nombre d'apprentis dans l'enseignement agricole a plus que doublé entre 1995 et 2019, passant de 17 395 à 36 726. Ainsi, dans l'enseignement agricole public, on compte un apprenti pour deux jeunes en formation initiale scolaire. L'objectif, aujourd'hui est d'accueillir plus de jeunes dans les CFA de l'enseignement agricole qui accueillent aujourd'hui déjà 8% des effectifs nationaux d'apprentis.

LA RÉFORME DE L'APPRENTISSAGE

L'apprentissage est une voie de formation initiale, préparant les jeunes à un diplôme de l'enseignement professionnel du second degré ou du supérieur, que la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel a modifié substantiellement, tant dans sa gouvernance, que dans ses modalités.

La loi du 5 septembre 2018 réforme en profondeur la gouvernance de l'apprentissage en plaçant « les entreprises au cœur du système », en responsabilité d'apprécier leurs besoins, d'évaluer le niveau de prise en charge de la prestation* du centre de formation d'apprentis (CFA) et d'insérer les individus formés. La loi confère aux Régions la possibilité d'encourager financièrement la formation par apprentissage au titre de leur politique de développement économique et d'aménagement du territoire.

Elle confie aux CFA, désormais organismes de formation détenteurs d'une certification qualité (Qualiopi pour l'ensemble des organismes de formation, QualiFormAgri pour les CFA de l'enseignement public agricole) à l'instar des structures de la formation professionnelle continue, de nouvelles missions et étend les possibilités contractuelles du contrat d'apprentissage en matière de durée et de rupture.

Avec la réforme introduite par la loi du 5 septembre 2018, l'apprentissage :

- repose toujours sur un dispositif de formation initiale, qui trouve une complémentarité dans l'alternance des périodes de formation au centre de formation d'apprenti et en entreprise. Le contrat d'apprentissage vise l'obtention d'un diplôme ou d'un titre à finalité professionnelle,
- est accessible de 16 à 29 ans révolus. Une attention systématique est portée aux acquis antérieurs des apprentis pour permettre un ajustement de la durée du contrat. Les règles de rupture sont étendues et une période de maintien en formation est privilégiée,
- ne se limite pas à des rentrées à date fixe et encourage les entrées au fil de l'eau, engageant l'individualisation des parcours, et la mobilisation de modalités pédagogiques variées,
- est financé par la contribution unique pour la formation professionnelle et l'apprentissage (CUFPA) versée par les entreprises et une part de la TICPE,
- prend appui sur les branches professionnelles, avec l'aide de leur opérateur de compétence (OPCO, Ocapiat pour les secteurs agricole et agroalimentaire), pour définir leurs besoins en compétences, le niveau de prise en charge de la formation au contrat, et aussi pour l'insertion professionnelle des jeunes diplômés.

Enfin, les aides aux entreprises pour le recrutement d'apprentis sont sanctuarisées vers les plus petites entreprises, et favorisent l'accueil d'apprentis dans les premiers niveaux de qualifications. Dans le cadre du plan de relance, une aide exceptionnelle est accordée aux entreprises pour le recrutement d'apprentis, jusqu'au niveau master, de 5 000 euros pour un apprenti de moins de 18 ans, 8 000 euros pour un apprenti majeur. Le Ministère en charge de l'agriculture a fait le choix d'accompagner les établissements publics locaux d'enseignement et formation professionnelle agricoles (EPLEFPA) dans l'appropriation des enjeux de la loi.



La DGER a ainsi conçu un plan national d'accompagnement, mis en œuvre par AgroSup Dijon, afin de faciliter l'adaptation des EPLEFPA et de leurs personnels à ce nouveau contexte. (Cf. article sur le Bureau de l'apprentissage et de la formation professionnelle continue (BAFPC)).

Les dispositions de la loi devaient être mises en œuvre sur une période transitoire allant jusqu'au 31 décembre 2020, notamment pour la collecte de la contribution des entreprises. En raison de la crise sanitaire liée à la Covid-19, certaines échéances ont été repoussées, telle que l'obligation de certification qualité des organismes de formation, différée au 1er janvier 2022.

* Il s'agit du montant perçu par le CFA pour un contrat signé pour un diplôme donné.

EN ADMINISTRATION CENTRALE, UN BUREAU EN CHARGE DE L'APPRENTISSAGE

A la DGER, le Bureau de l'apprentissage et de la formation professionnelle continue (BAFPC) compte 7 agents chargés de différentes missions. Outre la cheffe de bureau et son adjoint, 5 agents sont en charge de l'apprentissage, la préparation à l'installation en agriculture, les formations réglementées et les dispositifs capacitaires des filières animales, le certificat « produits phyto-pharmaceutiques » (Certiphyto) et la coordination de la commission professionnelle consultative « agriculture, agroalimentaire et aménagement des espaces ». Selma Tafani, nouvelle cheffe de bureau, et Philippe Joly, son adjoint, nous expliquent les grands dossiers de l'apprentissage aujourd'hui.

« La première mission est d'ordre réglementaire. Les textes portant sur l'apprentissage sont émis par le ministère du travail ou de l'éducation nationale. Nous sommes associés aux travaux d'écriture et de relecture. Nous avons également un volet adaptation des textes au contexte agricole. Certains textes réglementaires spécifiques relèvent du code rural : tous ceux qui relèvent de notre champ de compétences. Nous avons également un réseau de correspondants dans les Services régionaux de formation et de développement (SRFD) qui font l'interface avec les CFA des établissements publics et privés sous contrat.

En 2018, à la suite du séminaire des directeurs d'établissements d'enseignement et des directeurs de CFA consacré à la loi du 5 septembre 2018, nous avons initié un plan d'accompagnement dans l'objectif de mettre à disposition des établissements publics et de leurs personnels des outils pour la mise en œuvre des dispositions de la nouvelle loi. Construit pour les années 2019 à 2021 et piloté par AgroSup Dijon - Eduter Ingénierie en association avec l'inspection de l'enseignement agricole, sa mise en œuvre a dû être adaptée avec la crise sanitaire que nous venons de connaître. Au sein de ce plan, les actions de formation des personnels sont structurées autour de 5 parcours. Elles portent sur le pilotage et le management, la gestion financière, la commercialisation, l'ingénierie de formation et la qualité. Séminaires régionaux, accompagnements individualisés, formation à distance ou en présentiel, de nombreuses actions sont proposées. Nous attachons également une grande importance au fait que ce plan soit évolutif et prenne en compte les besoins exprimés par les établissements et les réseaux régionaux de CFA.

Une autre mission importante de notre bureau est la préparation des organismes de formation à la certification qualité pour le 1er janvier 2022. En effet, à compter de cette date, les CFA devront détenir la certification QualiFormAgri. Dans cette perspective et dans le cadre du dispositif d'appui national à l'enseignement technique agricole, AgroSup Dijon a été missionnée par la DGER pour rédiger le référentiel QualiFormAgri en lien avec le BAFPC. Cette certification détenue par les établissements publics leur permettra de se différencier dans un marché concurrentiel en affichant une identité commune. »

Pour en savoir plus sur le plan d'accompagnement
<https://chlorofil.fr/reforme-app-fpc/plan-accomp>

et sur QualiFormAgri :

<https://chlorofil.fr/systeme-educatif-agricole/structuration/etabs-secondaire/qualite>



COLLECTIF ET MUTUALISATION OU COMMENT DÉFINIR LE CFA RÉGIONAL AGRICOLE PUBLIC DES HAUTS DE FRANCE

4^{ème} CFA régional agricole public en France, ces centres de formation par apprentissage (CFA) ont une dimension innovante et atypique que l'on retrouve dans l'ADN de l'enseignement agricole. Nicolas Caudal qui a été professeur détaché auprès de la Fédération française de natation pour travailler avec les équipes de France, formateur de formateur, mais aussi directeur d'écoles de commerce en Bretagne ou encore entrepreneur est aujourd'hui à la tête de ce CFA régional.

Pourquoi un CFA régional ?

Nicolas CAUDAL : À la base, il y avait 5 CFA départementaux qui individuellement n'avaient pas de capacité financière ou humaine pour investir financièrement, ils ont décidé de se regrouper car finalement on est plus fort en une entité qu'en cinq. Aujourd'hui, il y a donc un CFA régional qui regroupe 12 unités de formation par apprentissage (UFA), onze sont dans des lycées agricoles et 1 à la chambre d'agriculture de l'Aisne. Des quatre CFA régionaux nous sommes le seul à fonctionner avec une chambre d'agriculture. Pour moi, c'est une force car les chambres consulaires sont tournées vers les agriculteurs et nous bénéficions donc de leur expertise. Il y a eu une réorganisation technique et administrative, les choses sont plus fluides et aujourd'hui le siège travaille pour tout le monde. Ainsi, les moyens pédagogiques sont mutualisés, tout comme la communication.

Quel est son fonctionnement ?

N.C : Nous sommes un, mais nous jouons collectif. Nous nous réunissons une fois par mois pour décider collégalement. Chacun a une voix. Mon rôle ? Je conseille et mets en œuvre les décisions des membres et je suis garant de la situation financière du CFA. Nous avons mis au point une constitution reprenant tous nos principes de fonctionnement. Nous sommes un CFA public et nous avons un rôle très important pour les territoires. La mutualisation nous permet de pouvoir maintenir des formations déficitaires mais qui sont des enjeux importants liés aux besoins du territoire. Parfois, de nouvelles formations ne sont pas rentables rapidement, nous acceptons que cela prenne plus de temps. Nous nous donnons 3 ans pour arriver à l'équilibre. Tout cela est possible car lorsqu'il y a des excédents, cela est réinvesti dans le collectif. Cette année, deux projets ont été retenus pour l'amélioration des plateaux techniques et pour l'accueil des apprentis. Nous bénéficions de la sagesse et de l'expérience des anciens et de la fougue et de la jeunesse des nouveaux... cela fonctionne plutôt bien !

Où en êtes-vous de l'application de La loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel ?

N.C : Nous avons peu de recul car elle est véritablement entrée en œuvre à partir du 1^{er} janvier 2020. Jusqu'en 2019, les conseils régionaux finançaient la formation mise en œuvre par le CFA. Aujourd'hui, ce sont les opérateurs de compétence (OPCO) qui financent à la fois la formation et les frais annexes, en les versant directement au CFA. La Région Hauts de France continue à aider les apprentis pour ce qui concerne le transport et l'hébergement. Il y a une véritable politique d'aide à l'apprentissage.

La rémunération des apprentis est assurée par les entreprises, car les apprentis signent un contrat de travail et sont donc salariés. Les entreprises sous certaines conditions peuvent bénéficier d'aides au recrutement. L'aide exceptionnelle annoncée par la ministre du travail le 4 juin peut réduire considérablement le reste à charge mensuel pour les entreprises pour la première année du contrat d'apprentissage. Ces aides constituent un enjeu de taille pour notre CFA dont l'objectif est d'accroître le nombre d'apprentis dans l'ensemble des filières de formation et d'accompagner chaque jeune pour qu'il acquiert un maximum de compétences lui permettant de s'insérer dans les entreprises qui recrutent.



L'apprentissage dans les Hauts de France en chiffres

40 000 apprentis tous secteurs confondus
4 000 en lien avec le secteur agricole
2062 apprentis dans le CFA régional public

Vous ne connaissiez pas ou peu l'enseignement agricole - Quel est votre regard aujourd'hui ?

N.C : Il y a une culture de la réussite et de l'excellence qui fait partie de l'ADN de l'enseignement agricole. Innovant, il sait s'adapter rapidement aux demandes des professionnels. Les métiers en lien avec le secteur agricole sont extrêmement exigeants et évoluent constamment pour répondre aussi aux enjeux sociétaux. L'apprentissage permet cette adaptation rapide puisque les jeunes sont en même temps en formation et dans l'entreprise. Cet aller-retour permanent permet de suivre les évolutions au plus près. Les apprentis d'aujourd'hui sont les chefs d'entreprise et les maîtres d'apprentissage de demain. Il est important qu'ils aient des compétences multiples et pointues.

DÉVELOPPEUR D'APPRENTISSAGE : FACILITER LA RENCONTRE ENTRE LE FUTUR APPRENTI ET L'ENTREPRISE

Bruno Vincent est chargé du développement de l'apprentissage pour le Limousin, la Creuse, la Haute Vienne et la Corrèze. Issu du monde de l'industrie où il a été commercial pendant 20 ans, il découvre les formations de l'enseignement agricole à la faveur de ce poste créé il y a 2 ans et regroupant les CFA de 9 établissements.

Pour Bruno Vincent, ce poste a plusieurs qualités « d'une part je travaille en relation avec les jeunes d'un côté et les employeurs de l'autre et d'autre part la diversité des secteurs est extrêmement intéressante ». Agriculture, aménagements paysagers, eau, forêt, services à la personne, cheval, la palette des métiers et des secteurs est très large et varie selon les départements.

De décembre à mars, les rencontres avec les jeunes sur des salons, des forums, sont des occasions pour le développeur d'apprentissage d'expliquer ce qu'est l'apprentissage dans les formations des métiers du vivant. La seconde partie de l'année est quant à elle destinée à la mise en contact avec de possibles employeurs. « Dans un premier temps, les jeunes mènent leurs recherches mais les coordinateurs des filières et moi-même sommes là pour les aider. Cette première période est importante, elle permet aussi de tester l'implication du futur apprenti. Nous sommes là en soutien constant car suivant les secteurs, les recherches et les contacts peuvent s'avérer compliqués. Si le jeune est très éloigné de la filière, il peut être difficile pour lui de trouver les bons interlocuteurs. De même, suivant le niveau de diplôme, la maturité est différente. Nous nous adaptons continuellement aux jeunes que nous avons en face de nous et à ses souhaits. Suivant les départements et les filières, les choses changent. Nous avons mis en place des coachings sur l'écriture des CV, des lettres de motivation, sur la prise de contact... Dans certains départements, il y a des jobs dating. Tout est imaginable. Ce qui est important pour nous c'est que tous ceux qui veulent y arriver puissent avoir un contrat. »

L'apprentissage a une dimension extraordinaire pour redonner aux jeunes confiance en eux « Nous avons souvent des jeunes en grande difficulté qui ne croient plus en eux et qui au bout de quelques mois se rendent compte qu'ils sont capables de faire des choses, d'endosser des responsabilités. Ils quittent le monde scolaire pour entrer dans la vie active. Ils prennent également conscience que s'ils ont des avantages, des droits cela implique en retour des devoirs. Ils gagnent en maturité, apprennent à gérer leur budget puisqu'ils sont salariés. »

L'une des missions du développeur d'apprentissage en collaboration avec les coordinateurs de filière c'est d'emmener chacun le plus loin possible.

« Très souvent après l'obtention d'un CAPa, les apprentis se tournent vers un second diplôme comme le BPREA ou le bac Pro. Certains continuent parfois jusqu'au BTSA même si cela est plus difficile car la prime a été supprimée l'année dernière. Cette année va être un peu particulière car avec la crise sanitaire celle-ci a été rétablie et nous avons donc beaucoup d'inscriptions. »

« Un autre aspect remarquable de l'apprentissage c'est l'envie de transmission qu'il entraîne, ainsi il n'est pas rare qu'un ancien apprenti devienne à son tour maître d'apprentissage. Et là on se dit que la boucle est bouclée ! »



Bruno Vincent



CFA, APPRENTI ET MAÎTRE D'APPRENTISSAGE : CETTE UNION QUI FAIT LA FORCE

Suivre une formation en apprentissage permet de préparer concrètement à un métier pour s'intégrer plus rapidement dans le monde du travail. La formation en apprentissage présente également deux atouts majeurs : la complémentarité des enseignements pratiqués entre l'entreprise et le Centre de Formation d'Apprentis (CFA) et le lien permanent établi entre ces différents accompagnants. David Pereira, Florian Bouilhac et Stéphanie Valor nous expliquent ce fonctionnement des 3 acteurs.

David Pereira et Florian Bouilhac travaillent tous deux dans une entreprise d'aménagements paysagers. L'un, chef d'entreprise, est également maître d'apprentissage et l'autre est apprenti. Stéphanie Valor, elle, est coordinatrice du CAPa Jardinier Paysagiste.

David Pereira a suivi toute sa formation en Aménagements paysagers au Lycée agricole de Brive Voutezac. BTSa en poche, il travaille alors dans diverses entreprises avant de s'installer en 2008. Aujourd'hui, son entreprise compte 3 salariés et 1 apprenti. « Pour moi, il est important de transmettre le métier aux jeunes. Je n'étais pas apprenti mais au cours de mes stages j'ai énormément appris. Mes maîtres de stage m'ont donné le goût du métier et aujourd'hui je pense qu'il est vraiment de mon devoir de permettre aux jeunes de devenir des salariés qualifiés »

Florian est lui en Terminal bac Pro Aménagement Paysagers. Après un CAPa jardinier paysagiste en apprentissage, il a décidé de poursuivre son cursus « Depuis tout petit j'aime être dehors. Je n'aimais pas trop l'école mais je crois surtout que je n'aimais pas rester assis trop longtemps. Là, je suis toujours dehors et j'apprends en faisant. Ce qui est intéressant c'est que lorsqu'on est au centre de formation (CFA), on commence toujours par parler de ce qu'on a fait dans son entreprise. Puis, les formateurs utilisent notre pratique pour nous apprendre la théorie. Dans l'entreprise, on est amené à voir des techniques différentes. J'ai aussi trouvé intéressant de changer d'entreprise après mon CAPa car cela me permet de travailler avec des personnes différentes, de voir d'autres méthodes de travail. Je pourrai valoriser cela lorsque je chercherai un emploi et plus tard pour monter mon entreprise. »

Pour David Pereira, l'une des valeurs ajoutées de l'apprentissage, outre de permettre une insertion professionnelle rapide et réussie, est de favoriser la cohabitation des générations et de permettre des échanges professionnels fructueux. « Si nous apportons l'expérience et la connaissance, les jeunes apportent le dynamisme et la remise en question par leur questionnement sur nos pratiques. Il est intéressant aussi pour les entreprises de former des jeunes qui au terme de leur contrat pourront intégrer l'entreprise en connaissant déjà son fonctionnement, les besoins... »

Après un BTSa en Aménagement Paysager et une année à l'Ecole nationale supérieure d'architecture et de paysage de Bordeaux, **Stéphanie Valor** devient formatrice au CFA puis coordinatrice de la classe de CAPa jardinier paysagiste. « Être formatrice, cela va bien au-delà de la formation pure. Il y a un côté encadrement et social très important. On reçoit un public très diversifié qui va du jeune qui veut s'insérer rapidement à celui qui veut changer de voie en passant par ceux en difficultés scolaires ou relationnelles. On est là pour prendre en compte leurs besoins, leurs attentes et y répondre. » L'échange entre formateur, apprenti et maître d'apprentissage est régulier et permet aux jeunes de se sentir encadré tout en rentrant dans la vie active. « La semaine au CFA commence par une matinée de restitution des vécus. Un apprenti présente aux autres dans un format



Florian Bouilhac

réunion de chantier ce qu'il a appris dans son entreprise puis il y a un débat sur les différentes techniques vues par chacun. Les thématiques des semaines sont définies en amont avec les maîtres d'apprentissage et collent évidemment à la saisonnalité des calendriers professionnels. Cette phase permet aux jeunes de valoriser leurs expériences mais aussi d'apprendre à verbaliser ce qu'ils font, de réfléchir à leurs gestes professionnels... On élabore l'ensemble de la formation pour donner du sens, tout est réfléchi en lien avec la pratique aussi bien en mathématiques qu'en histoire-géographie. Notre objectif est que le jeune soit recruté à l'issue de son apprentissage. Les employeurs veulent des gens capables de réfléchir à ce qu'ils vont faire sur un chantier.

Au-delà du diplôme, il y a un savoir-faire et un savoir être qui sont attendus. » Le CFA vient en complément de l'entreprise sur certaines compétences. L'échange constant entre ces deux entités permet de structurer la formation. « Outre les visites et les évaluations faites dans l'entreprise pour l'obtention du diplôme, l'apprenti a une fiche remplie par les formateurs et moi-même sur le temps passé au CFA et par le maître d'apprentissage quand il est dans l'entreprise. Cela permet un suivi très proche et évite l'isolement. Nous sommes là pour que l'apprenti soit acteur de sa formation. Un de nos rôles est de le mettre en situation de réussite, lui donner ou redonner confiance en lui pour que son insertion professionnelle soit la plus naturelle et la plus réussie possible. »

DÉCROCHER UN DIPLÔME ET ACQUÉRIR UNE PREMIÈRE EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE : LE TICKET GAGNANT POUR BIEN DÉBUTER

Depuis une dizaine d'années, les formations par apprentissage se développent de plus en plus dans l'enseignement supérieur. Aujourd'hui, un large choix d'écoles forment des ingénieurs agronomes par la voie de l'apprentissage. Une voie qui séduit les entreprises et des étudiants désireux de se former sur le terrain.

À Bordeaux Sciences Agro, Michel Le Hénaff est depuis 2 ans directeur délégué en charge de la formation et de la vie étudiante dont le périmètre inclut la voie par « apprentissage ». Ce parcours s'est construit il y a une dizaine d'années en lien étroit avec les lycées agricoles d'Aquitaine dans cette école d'ingénieur agronome.

« En 2008, il avait été identifié un réel besoin sur l'Aquitaine de jeunes formés pour la reprise des exploitations, en particulier celles qui étaient liées à la filière fruits & légumes. Aussi, la Région souhaitait accompagner les producteurs pour la reprise des exploitations maraichères.

La formation par apprentissage avait été retenue car c'est un dispositif qui facilite le tuilage entre l'exploitant cédant et l'apprenti, potentiellement, le futur repreneur. Par ailleurs, la formation par apprentissage vise à renforcer la mixité du collectif « élève-ingénieur » dans ses valences « territoriale » et « sociale ; en effet, la formation ingénieur sous statut étudiant est suivie majoritairement par des élèves féminins et d'origine urbaine alors qu'en apprentissage, nous avons plus de garçons et les territoires ruraux sont mieux représentés.

Ce parcours reste néanmoins très exigeant et nécessite une grande implication des jeunes qui doivent être performants dans les missions confiées en entreprise et dans les phases de formation à l'école ! »

Initialement limité à la « Création, Reprise et Management d'une Exploitation Agricole » (Fruits & légumes, Vigne & Vin ou Elevage), le parcours par la voie de l'apprentissage a été élargi à d'autres spécialisations proposées par l'Ecole autour (I) du numérique pour l'agriculture, (II) la foresterie, (III) l'agroécologie et (IV) l'alimentation. Les candidats choisissent une spécialisation dès l'inscription au concours.

Cette formation d'ingénieur permet, à des jeunes qui privilégient l'alternance, d'acquérir une compréhension globale des enjeux de l'agriculture, des attentes sociétales mais aussi d'acquérir des compétences plus poussées en sciences du vivant, en outils du numérique, en management, en gestion ... La première année, l'Ecole a fait le choix d'une mutualisation assez poussée des cursus apprenti et étudiant avec pour objectif d'augmenter la diversité des profils d'apprenants et d'aboutir ainsi à des publics mixtes qui s'enrichissent mutuellement.



Michel Le Hénaff

Bordeaux Sciences Agro est un établissement public d'enseignement supérieur et de recherche agronomique qui forme chaque année 600 étudiants qui suivent le cursus Ingénieur Agronome par la voie de la formation initiale sous statut étudiant ou apprenti ou l'un des six Masters co-accredités avec les universités bordelaises ou les partenaires nationaux ou encore le Mastère spécialisé labellisé CGE.

Implantée en Nouvelle-Aquitaine, région leader pour son secteur agricole et agroalimentaire, l'établissement bénéficie d'un vaste campus de 17 ha au cœur d'un territoire agricole marqué par une importante activité agronomique et agroalimentaire, un massif forestier (le plus grand d'Europe), des industries de pointe, des sites touristiques et gastronomiques.

Par son ancrage local et ses partenariats nationaux et internationaux, Bordeaux Sciences Agro participe au rayonnement du site universitaire bordelais, contribue aux activités des clusters et pôles de compétitivité régionaux et collabore avec les principaux acteurs de la recherche et de la formation supérieure agronomique et vétérinaire en France dans le cadre de l'Institut Agronomique Vétérinaire et Forestier de France.

Bordeaux Sciences Agro en chiffres

- 580 étudiants et alternants dont 435 ingénieurs
- 40 enseignants-chercheurs
- 400 intervenants professionnels au sein de la formation ingénieur
- 1 domaine viticole haut-de-gamme
- 67 universités partenaires

[Bordeaux Sciences Agro](#)



Elle est consacrée à l'acquisition de fondamentaux permettant d'appréhender la problématique agricole dans son ensemble.

Les deux années suivantes, les apprentis sont majoritairement dans l'entreprise, ce qui leur permet d'être opérationnels dès l'obtention du diplôme. Beaucoup d'entre eux poursuivent dans l'entreprise où ils ont effectué leur apprentissage.

Avec le concours du Conseil Régional de la Nouvelle-Aquitaine, le centre de formation professionnelle et de promotion agricole (CFPPA) de la Gironde propose, en partenariat avec Bordeaux Sciences Agro, une préformation aux étudiants en deuxième année de BTS de la région qui souhaitent se diriger vers une école d'ingénieur agronome.

« Nous accompagnons ainsi 45 jeunes en BTS aussi bien en ce qui concerne des matières comme la biologie, les mathématiques ... que pour leur donner des compétences rédactionnelles, de prise de paroles devant un jury.

La formation se déroule principalement en distanciel, mais il y a également 6 journées de regroupement dont une prend la forme d'un concours blanc.

Nous cherchons pour la rentrée prochaine à doubler cet effectif car il est important que plus de jeunes issus du milieu rural aient l'opportunité de connaître, et donc potentiellement de suivre, la formation ingénieur afin qu'ils puissent, en retour, participer à un maillage diversifié des territoires en cadres publics/privés pour répondre aux enjeux présents et à venir de l'agriculture ».

Cette stratégie d'un accompagnement spécifique des élèves de BTS vers la formation ingénieur est soutenue par la DGER, avec tout récemment la réponse favorable donnée à ce projet dans le cadre de l'AAP « Devenir ingénieur, vétérinaire ou enseignant avec un BTS ».



Une ferme pionnière et engagée

Depuis 1967, la Ferme de la Tremblaye propose des fromages fermiers de vache et de chèvre. Son écosystème autonome, pérenne et sain, a motivé dès 2008 l'adoption du modèle de l'agroécologie. La Ferme de la Tremblaye compte aujourd'hui 150 vaches laitières (Jersiaises et Prim Holstein) et 350 chèvres et boucs (Alpines Chamoisées et Murciana-Granadina)

La Ferme de la Tremblaye maîtrise désormais l'ensemble des étapes de la production de ses fromages fermiers, depuis la culture de fourrages en Agriculture Biologique jusqu'à l'affinage, en passant par l'élevage des bêtes, la fabrication des fromages à partir du lait de la ferme. Elle prend en compte également la protection et l'entretien des sols, de la forêt, ou encore la production de sa propre énergie et le recyclage des déchets de l'exploitation par le biais d'un méthaniseur.

La conversion à l'Agriculture Biologique, entamée en 2016 fait désormais place à la certification BIO en 2020 qui poursuit logiquement l'engagement de longue date de la Ferme de la Tremblaye en faveur du bien-être animal, des agriculteurs, et de l'environnement ! La Ferme a également été certifiée B-Corp en 2020.

L'APPRENTISSAGE, UNE VÉRITABLE VALEUR AJOUTÉE !

Armé d'une forte volonté de travailler dans l'élevage depuis son plus jeune âge, Baptiste Carrouché s'est orienté en 1ère vers un bac technologique STAV. Bac en poche, il hésite entre BTS Production Animales et classe préparatoire aux grandes écoles.

Le côté concret du BTS lui fait choisir cette filière. Une rencontre fortuite au Salon de l'agriculture alors qu'il finit son diplôme le convainc de passer le concours d'ingénieur par apprentissage. Aujourd'hui directeur de la Ferme de la Tremblaye, il nous raconte son parcours et l'intérêt de l'apprentissage.

« Je ne suis pas issu du monde agricole, mais pour moi, il était évident que je travaillerai dans le milieu agricole. Je me suis très tôt investi dans tout ce qui pouvait avoir un lien avec l'élevage. Par exemple, lorsqu'il a fallu que j'améliore mon anglais, je suis parti dans une ferme au Swaziland. Cette expérience a été très forte humainement, professionnellement.

Plus tard je suis parti dans une ferme innovante en Slovénie puis au Canada dans un centre de recherche et développement sur le bien-être et l'étude comportementale des animaux. Pendant mon BTS, j'ai suivi la formation proposée par Bordeaux Sciences Agro pour le concours par apprentissage. Avant même de le passer, j'avais une proposition d'embauche et je me suis orienté dans la filière : reprise, création, management d'entreprise de productions agricoles. J'ai été 3 ans dans la même ferme avec une première année consacrée à l'observation et de la mise en pratique.

Dès la seconde année, je suis devenu responsable d'élevage. À ce poste, je manageais 8 personnes, j'avais la responsabilité de deux élevages (150 vaches laitières et 400 chèvres) et j'ai animé la nouvelle stratégie d'entreprise. Je suis parti en stage dans le New-Jersey chez un importateur local des produits de notre ferme.

Cela m'a permis de renforcer mes compétences dans le domaine commercial et de connaître ainsi tous les aspects de notre filière depuis la production jusqu'à l'exportation et la commercialisation.



La formation en apprentissage au niveau ingénieur est une chance extraordinaire

On a longtemps pensé que l'apprentissage ne s'adressait qu'à certains diplômes professionnels, or, il permet d'avoir des gens opérationnels dès l'obtention du diplôme, et quel que soit le niveau de celui-ci. Mixer la théorie vue à l'école et la pratique engrangée sur le terrain permet de voir tous les aspects de notre futur métier. Mon maître d'apprentissage, Gérant de la ferme de la Tremblaye, a pris du recul au moment où j'obtenais mon diplôme d'ingénieur.

J'ai posé ma candidature pour lui succéder et à 24 ans je suis devenu directeur de cette ferme de 50 salariés où l'on exerce 12 métiers différents. Je ne suis pas certain que j'aurais été choisi en présentant simplement mon diplôme. J'ai, en quelque sorte, fait mes preuves durant 3 ans. L'apprenti est également important pour l'entreprise qui parfois peut ronronner... Il apporte de la stimulation, de la remise en question, de nouvelles pratiques... L'entreprise forme des jeunes qui pourront rester en connaissant le fonctionnement, c'est un avantage certain.

Pour l'école, la co-habitation entre étudiants et apprentis est extrêmement fructueuse. Elle permet de casser les idées reçues du type « apprenti = jeune qui ne peut pas faire d'études ». Elle crée aussi des apports mutuels entre les étudiants plus qualifiés sur tout ce qui est théorie, méthodes de travail universitaire... et l'apprenti habitué à se confronter à des cas concrets, avec souvent une maturité plus développée dans les relations humaine...

L'apprentissage, tout le monde y gagne ! »



Baptiste Carrouché

Les abeilles sont entrées dans la Bergerie nationale

La première ruche a été installée à la Bergerie nationale en 2012. Entre production, pédagogie et partenariat, l'activité est maintenant bien implantée sur le site. Cet élevage a toute sa place dans un centre d'enseignement zootechnique tourné vers l'agroécologie.

Les 70 colonies installées butinent dès mars dans le domaine national de Rambouillet. Le développement de l'apiculture s'est fait au fil des projets et des opportunités depuis une dizaine d'années. Les insectes pollinisateurs sont des auxiliaires de culture indispensables en agriculture. La production des 4 ha de vergers agroforestiers et le renouvellement des prairies en dépendent. La conversion de l'exploitation agricole à l'agriculture biologique a attiré deux apiculteurs professionnels souhaitant y installer des ruchers. La Bergerie nationale met à leur disposition des emplacements et rachète le miel pour le vendre au Mérinos Café.

Le département Agricultures et Transitions suit de près la centaine d'établissements ayant des activités apicoles. Des formations sur le montage de ce type de projet et le potentiel pédagogique de cette thématique sont organisées aux niveaux national et régional pour des enseignants et des directeurs d'exploitation. Un dossier thématique et de nouveaux outils pédagogiques sont en cours de réalisation.

La demande est forte pour les formations de découverte de l'apiculture en Île-de-France. Le CFPPA propose depuis cette année une formation « Initiation à la gestion d'un rucher » pour les professionnels et le grand public. Elle s'appuie sur les compétences internes et les installations apicoles de la Bergerie nationale.

Pour en savoir plus vous pouvez lire l'article complet sur le site ADT : <https://adt.educagri.fr/dossiers-thematiques/apiculture/les-abeilles-sont-entrees-dans-la-bergerie.html>



Les apiculteurs de Bergerie nationale au travail derrière la plateforme de compostage

Crédits photo : Bergerie nationale



« À DÉCOUVRIR »

**Publication du rapport annuel du médiateur de l'enseignement agricole technique et supérieur**

L'année 2019 a vu la médiation approcher les 140 réclamations. Il semble que le dispositif soit mieux connu notamment par les usagers qui représentent cette année 35% des saisines. Les réclamations des usagers portent principalement sur des questions liées aux examens et concours.

C'est de loin le sujet le plus sensible. Les requêtes des personnels concernant les questions financières et celles relatives au déroulement de carrière et aux questions statutaires sont les plus nombreuses. Des progrès ont été réalisés, mais des améliorations sont encore nécessaires et possibles pour établir un lien de plus grande qualité avec tous les services. Les besoins d'information, d'explication, d'écoute et de considération, sont toujours aussi importants chez nos interlocuteurs.

Les médiateurs de l'enseignement agricole contribuent, grâce à leur travail, à trouver pour chacun le juste équilibre entre des points de vue individuels et les impératifs de l'institution.

Ils s'estiment récompensés de leurs efforts chaque fois qu'ils constatent que les responsables tiennent compte de leurs recommandations et intègrent dans leur action le souci de traiter, chaque cas avec sa dimension personnelle, dans un cadre cohérent et bienveillant.

Pour en savoir plus :

<https://chlorofil.fr/systeme-educatif-agricole/structuration/acteurs/dger#c7048>



À NOTER

**Plan d'accompagnement des établissements publics agricoles et de leurs personnels**

Initié par la DGER dès l'automne 2018, ce plan vise à couvrir la période transitoire au terme de laquelle *la loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel* sera pleinement déployée. Il est construit pour les années 2019 à 2021 et piloté par AgroSup Dijon - Eduter Ingénierie.

La crise sanitaire a contraint l'équipe en charge de la mise en œuvre du plan d'accompagnement au sein d'Eduter Ingénierie à adapter l'offre proposée. Les actions du plan sont structurées autour de 5 parcours proposés aux établissements. Elles portent sur le pilotage et le management, la gestion financière, la commercialisation, l'ingénierie de formation et la qualité. Pour cette dernière thématique, même si l'ordonnance n° 2020-387 du 1er avril 2020 a repoussé l'obligation de certification au 1er janvier 2022, les travaux en cours pour l'obtention de la certification « QualiFormAgri » continuent d'être au cœur de l'actualité des organismes de formation.

Pour en savoir plus sur le plan d'accompagnement : <https://chlorofil.fr/reforme-app-fpc/plan-accomp>

À SAVOIR

Toutes les informations relatives à la continuité pédagogique et à la réouverture des établissements sont dans le dossier « Coronavirus / Covid-19 » de



- ♦ informations ministérielles et interministérielles,
- ♦ affiches et guides,
- ♦ foires aux questions,
- ♦ session 2020 des examens,
- ♦ ressources...

[ACTU-DGER](https://chlorofil.fr)



DATES À RETENIR

8 Octobre 2020

Séminaire des directeurs d'EPLEFPA

Exceptionnellement, le séminaire annuel se déroulera en visio-conférence.

Octobre 2020

Santé et sécurité au travail dans l'enseignement agricole : une priorité

La santé et la sécurité au travail des jeunes de l'enseignement agricole est un enjeu fort pour le ministère chargé de l'agriculture. Cette priorité s'est traduite par la signature d'une convention nationale signée entre les ministères chargés de l'agriculture et du travail et la caisse centrale de la mutualité sociale agricole (MSA). Il s'agit pour ces jeunes en formation de devenir, en tant que futurs professionnels, des acteurs de prévention pour soi et pour les autres. Pour mener à bien son action, la direction générale de l'enseignement et de la recherche a créé en 2019 un réseau national spécifique à la santé-sécurité au travail. Un séminaire national sur l'éducation aux risques professionnels, à destination des acteurs de l'enseignement agricole se déroulera en octobre 2020.

31 mars et 1er avril 2021

Rencontres nationales de l'innovation pédagogique dans l'enseignement agricole : 3ème édition

Eduquer et former, avec ou sans numérique, dans une société numérisée, sont des enjeux qui, nécessitent la mise en place de stratégies innovantes. La nécessité d'assurer la continuité pédagogique pendant la crise que nous venons de connaître, a accru encore l'importance du défi pour notre système d'éducation et de formation.

De nombreuses publications abordent ce sujet. Que peut-on faire du numérique en formation ? Que fait le numérique dans le monde de l'éducation et de la formation ? Ce qui compte le plus n'est pas l'outil numérique, mais la manière dont les acteurs s'en emparent pour en faire un bon vecteur d'apprentissage. Ces questions seront abordées à l'occasion des 3èmes Rencontres nationales de l'innovation pédagogique des 31 mars et 1er avril 2021, qui se dérouleront à Montpellier, à l'institut Agro – Montpellier SupAgro : Eduquer, former, innover, avec ou sans le numérique, dans une société numérisée.

Un temps privilégié d'échanges entre tous les acteurs de l'innovation pédagogique qui réunira de nombreux membres de la communauté éducative et des chercheurs.

Suivez l'actualité de l'enseignement agricole !
Abonnez-vous, likez et partagez !

**LAVENTURE
DU VIVANT.FR**
RÉVÈLE TON TALENT

